

**Type de réunion**

Réunion de lycée général et technologique public

**01. Quelles sont les valeurs de l'École Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?**

Le débat s'oriente autour de la nécessité de réaffirmer au sein de l'école les valeurs fondatrices de la République. Il n'y a pas de valeurs spécifiques à l'école ; mais des difficultés à exprimer et à appliquer les valeurs de la République dans l'école. Sortir de cette problématique et considérer l'école comme un monde à part serait dangereux pour la République elle-même.

Laïcité, gratuité, fraternité, respect, tolérance, refus du prosélytisme, solidarité, égalité des chances, mixité et brassage social ne sont pas l'objet de polémique dans le débat ; mais ces valeurs sont mises à mal dans le fonctionnement actuel de l'institution. Sont-elles vraiment mises en avant dans les différents programmes scolaires ? Il a fallu pour les élèves présents redéfinir un certain nombre de notions. La laïcité est perçue pour certains élèves comme une atteinte aux libertés individuelles.

Le débat a porté également sur la manière dont s'opèrent l'égalité des chances, l'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité au lycée. On a également insisté sur l'idée de favoriser la notion de plaisir et d'émulation dans le travail.

Le flou des objectifs, parfois des cadrages institutionnels et surtout le manque de repères de certains jeunes et de leurs familles minent le travail des enseignants et des éducateurs. Ils nuisent à l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être et interrogent effectivement sur la stagnation des performances de l'institution par rapport aux objectifs fixés.

Le contenu de la nouvelle loi d'orientation peut constituer un outil de recentrage sur ces valeurs et sur les repères qu'il faut donner à tous les citoyens. Cette nouvelle loi se doit de clarifier et d'affirmer, à chaque étape de la scolarité, les objectifs du système éducatif en rappelant chacun à ses responsabilités et à ses prérogatives, chacun à ses droits et à ses devoirs. Elle doit également se donner les moyens matériels et humains d'évaluation de la progression vers les objectifs assignés.

**15. Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?**

Dans notre approche de ces phénomènes, il faut garder à l'esprit que nous avons affaire à des adultes en devenir et que l'on ne peut attendre d'eux sur la totalité de leur présence dans l'institution scolaire des comportements et des propos intégralement maîtrisés, qu'on est d'ailleurs loin de trouver chez tous les adultes.

Eduquer, c'est aussi la raison d'être de l'école. Les conflits entre adolescents ou entre adolescents et adultes n'ont rien d'exceptionnels ; certains jeunes sont en révolte et considèrent les exigences mêmes de l'institution comme une violence, les références familiales et leurs rapports plus ou moins douloureux à l'école n'y sont pas étrangers.

L'échec scolaire est identifié comme le générateur principal de violences et d'incivilités et doit être rapproché des problèmes d'orientation du système éducatif français. Les déficits de repères familiaux et la déstructuration de certains adultes référents contribuent à accentuer les conflits. Il s'agit cependant de protéger la communauté scolaire des débordements de quelques uns. C'est le sens des rappels au respect du règlement intérieur dans l'établissement scolaire, c'est le sens de l'application de sanctions clairement établies.

La concertation dans l'élaboration des règles de vie au lycée doit être favorisée. Pour être intégrées par les jeunes, les exigences de l'école doivent être explicitées.

Le rappel aux règles de vie collective a toujours fait partie et fera toujours partie intégrante du travail des enseignants et des éducateurs. On assiste cependant depuis quelques années à un durcissement de cette violence et à un développement de ces incivilités. L'attitude parfois

complaisante de certains parents, voire leur crispation idéologique et des registres de langue inacceptables génèrent également des conflits.

Lorsque les contrats de vie scolaire passés avec les adolescents ont été rompus, à plusieurs reprises, les sanctions restent la norme et la seule solution. Elles doivent être éducatives et viser à la réintégration de l'adolescent dans son cursus d'études et une structure classe.

Les cas de violences collectives organisées, relevant essentiellement du pénal, doivent se régler dans un travail plus approfondi de rappel à la loi, de prévention et d'action concertées de l'école, des services sociaux, de police et de justice, dans une approche de responsabilisation de ces adolescents en rupture et de leurs familles.

## **16. Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?**

Il faut d'abord rappeler que le suivi individuel et collectif des élèves est une donnée structurante de la scolarité. Elle est inscrite dans les textes qui régissent notre système éducatif et dans les statuts des personnels, notamment celui des Conseillers Principaux d'Education.

La place des parents dans l'école est donc avant tout définie par l'écoute et le dialogue qui s'inscrivent dans ce cadre et dont ils sont les partenaires premiers. Le professeur principal vient renforcer ce rôle de médiateur entre l'élève, ses parents et l'équipe pédagogique.

Les déficits de communication, d'explication ou de dialogue à ce niveau contribuent à l'échec scolaire. Des relations de confiance bâties sur la reconnaissance de la légitimité professionnelle des personnels et sur la légitimité de l'intervention des parents dans le suivi de leurs enfants sont nécessaires.

Toute tentative d'ingérence des uns dans les prérogatives des autres est facteur de tension. La nouvelle loi d'orientation devra recentrer la place des parents à l'école dans cet axe essentiel. En matière de suivi et de lutte contre l'échec scolaire, les pires situations relèvent souvent de l'impossibilité de rencontrer les familles des élèves les plus en difficulté et parfois d'une indifférence à leur devenir scolaire. Il faudrait dans ce contexte pouvoir faire appel davantage à des professionnels qualifiés, médecins, psychologues et assistantes sociales scolaires.

Certains établissements comme le nôtre multiplient les évaluations par des bilans de mi-trimestre. Les élèves y trouvent des repères et des occasions de dialogue et de concertation avec les adultes. Cela leur permet également de tracer des objectifs sur l'année. Au delà des relations de respect mutuel évidentes à instaurer et à faire respecter entre professeurs et élèves, ces évaluations nous semblent contribuer à une plus grande efficacité de notre travail de suivi. Le débat sur l'évaluation formative reste d'actualité.

## **05. Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?**

Aujourd'hui, avec la dérive et le flou constatés sur les objectifs et les pré-requis des différents cycles, on assiste à un dénigrement en chaîne ; chacun des cycles faisant porter la responsabilité de la médiocrité du niveau d'un nombre croissant d'élèves sur le cycle précédent. Avant de parler de socle commun, les participants au débat ont exprimé leurs difficultés à construire une cohérence des enseignements et des apprentissages face à l'hétérogénéité extrême des élèves qui nous arrivent en lycée ces dernières années. Que ce soit en 2. EGT ou en 2. BEP, la progression pédagogique est gravement compromise quand des écarts énormes d'expression écrite et orale et de motivation se manifestent au quotidien dans les classes. Cette donnée participe du « malaise enseignant ». A l'impossible, nul n'est tenu.

S'il ne s'agit pas uniquement de gérer des flux d'élèves, mais bien d'augmenter le niveau de qualification des jeunes pour affronter les défis du 21<sup>ème</sup> siècle, la réponse à la question posée ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les pré-requis et les objectifs propres à chaque cycle, en dehors de toute polémique.

Il faut que la nouvelle loi d'orientation donne des repères et que le Conseil des programmes statue à nouveau sur les référentiels de chaque niveau. Il y a, par exemple, une certaine supercherie à considérer deux ans avant les épreuves écrites et orales du baccalauréat de français que des élèves de

troisième peuvent accéder à la seconde générale sans maîtriser leur langue maternelle ou leur langue d'adoption. Il s'agit, non seulement, d'une imposture éducative, mais d'une injustice faite à l'élève car, avec ce cadeau empoisonné, celui-ci sera rapidement dans l'impasse et se verra attribuer des notes sanctions pendant toute sa scolarité de lycée et lors des épreuves d'examens de première et de terminale, si tant est qu'il y accède et s'il n'abandonne pas avant. La sortie du système éducatif de 60.000 jeunes sans qualification ne concerne pas que le niveau V.

On touche là, bien entendu aux limites de la loi d'orientation de 1989 et à ce qu'elle a induit. Quelles que soient les connaissances et les compétences acquises ou non acquises, la quasi totalité des élèves et de leurs parents ne jurent que par les 80% d'une classe d'âge au baccalauréat et optent pour une 2.EGT, en ignorant que cet objectif des 80% intègre les baccalauréats professionnels et donc le passage par des 2.BEP. L'indulgence coupable des commissions d'appel ou de certains chefs d'établissement fait le reste. Ce mépris pour l'évaluation des équipes pédagogiques de collège participe aussi du « malaise enseignant ». Il contribue également à la sinistrose des filières de la voie professionnelle qui ne sont jamais valorisées comme voies de réussite et de promotion.

Pour une bonne partie des élèves les plus faibles qui arrivent au lycée, l'élève roi « au centre du système éducatif » a fait beaucoup de mal. Celui-ci ne semble plus faire l'objet d'exigence de savoirs et de compétences acquises et certifiées par un travail et un goût de l'effort sur la durée. Le discours sur la nième promesse d'un effort à venir et sur les chances à donner, a pris le pas sur toute forme de pré-requis.

A terme, mais c'est déjà de plus en plus le cas, comme le signalent les enseignants, on va baisser les niveaux d'exigence des jurys d'examens pour faire rentrer ces flux d'élèves dans des objectifs quantitatifs au mépris du qualitatif. En fait on triche sur nos propres objectifs. On joue la massification à tout prix contre l'ambition démocratique. La valeur des diplômes en sera affectée. Les critiques de l'enseignement supérieur au secondaire sont à cet égard éloquentes.

Les enseignants s'interrogent d'ailleurs sur la pertinence de consacrer des moyens d'enseignement à des heures de soutien en lycée pour des compétences qui devraient être acquises en primaire pour ce qui est de l'usage de la langue ou pour la maîtrise des opérations de base en mathématiques. Il y a là pour les gestionnaires de l'Education nationale, à l'affût du moindre gaspillage, « un gisement de ressources » qui pourrait être affecté au premier degré, notamment pour financer l'intervention de professionnels auprès de plus jeunes élèves en grandes difficultés dans leurs apprentissages des fondamentaux.

## **07. Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?**

Parent pauvre et mal connu du système éducatif français, l'enseignement professionnel a pourtant ces dernières années créer des filières de promotion et de réussite scolaires, porteuses d'emplois qualifiés et bien rémunérés. Il se heurte cependant à l'ignorance des élèves et des familles et à un ostracisme d'une partie du monde enseignant.

Il est vrai qu'on s'oriente au lycée et qu'on est encore « orienté » au lycée professionnel, qui reste perçu comme une orientation par défaut sanctionnant un échec scolaire. Tant qu'on restera dans l'ignorance des potentialités de la voie professionnelle, on s'interdira de s'adapter à la diversité des élèves. C'est un chantier considérable pour lequel les propositions ne manquent pas. L'idée d'introduire des enseignements professionnels en collège, voire quand c'est possible, au sein même des ateliers du LP de secteur a été bien accueillie. Les liaisons collèges/lycées/LP doivent être intégrées dans les projets d'établissement. L'appel aux professionnels, anciens élèves de cette voie, doit être plus systématique, notamment lors des rencontres avec les élèves et les parents et lors de la constitution des dossiers d'orientation.

Il faut également donner aux lycées professionnels les moyens de vivre dans des locaux attractifs, modernes et rénovés, propres à convaincre de la modernité de leurs enseignements. Les collectivités territoriales doivent à ce propos veiller à une juste répartition des efforts budgétaires publics/privés et ne pas jouer la concurrence des centres de formation.

Mais il va de soi que sur une plus grande échelle, il faut revoir le rapport école/entreprise, le rapport au travail « manuel » en France, la carte des formations qualifiantes et certainement les modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle. Les participants au débat ont évoqué

la nécessité d'une campagne médiatique de grande ampleur de l'ordre de ce qui s'est fait pour l'apprentissage, pendant plusieurs mois.

---

## 11. Comment préparer et organiser l'entrée dans le supérieur ?

Les problèmes que connaît l'enseignement supérieur relèvent en toute logique des carences relevées dans les cycles antérieurs. Arrivant en bout de course, il cristallise toutes les insuffisances de formation, d'orientation et de motivation. Il faut cependant différencier les voies sélectives (BTS, IUT, classes préparatoires aux Grandes Ecoles) et l'Université. Les taux d'échec et d'abandon y sont sensiblement différents.

On peut effectivement s'interroger, compte tenu du taux d'échec et du coût d'une année universitaire, sur le fonctionnement actuel des DEUG, des DEUG de lettres et de sciences humaines notamment. Certains intervenants ont parlé d'examens d'entrée, de sélection par dossier, de l'impossibilité pour certains bacs d'accéder à certains types d'études, de priorités absolues à donner à certains bacs dans certaines filières. En tout état de cause, le statu quo ne semble pas viable.

Des enseignants s'interrogent sur la question de savoir si on doit pousser les lycéens dans les voies qu'ils comptent choisir ou vers les voies que leurs capacités démontrées leur permettent d'envisager avec succès.

Le rôle du lycée ne se limite pas à l'objectif du baccalauréat comme premier grade de l'enseignement supérieur. Les participants ont réaffirmé sa fonction d'apprentissage de l'autonomie dans les études tout en déplorant que son fonctionnement actuel n'y incite pas beaucoup, vu l'organisation des programmes et des enseignements et compte tenu des contingences matérielles dans les établissements : CDI saturés, salles informatiques et salles d'études en nombre insuffisant pour développer des travaux de recherche personnels.

Devant le déficit de la voie scientifique, la question se pose de savoir si la persistance d'un seul baccalauréat scientifique correspond bien à la diversité des élèves, des profils et des motivations et à l'intérêt du pays. La fuite des bacheliers scientifiques français vers d'autres débouchés ou à l'étranger n'est peut-être pas non plus une fatalité.

Il est souhaitable que soient aménagées des passerelles entre les voies de formation du supérieur pour les bacheliers généraux comme pour les bacheliers professionnels. La mobilité des futurs salariés et les reconversions potentielles et probables ne peuvent s'accommoder d'une rigidité des voies de formation qualifiante ? L'acquisition d'une spécialisation et de compétences pointues dans un domaine doivent s'accompagner d'une plus grande adaptabilité à un marché mouvant de l'emploi. Est-ce que dans son fonctionnement actuel, le lycée encourage ces aptitudes ?

L'attachement à un enseignement supérieur public de qualité reste entier, même s'il se teinte d'inquiétude quant à l'inégalité territoriale que peuvent engendrer les lois de décentralisation et les velléités très diverses d'investissement éducatif.

### **Remarques complémentaires :**

Propositions développées des 3 priorités apparues à l'issue des réunions du débat national sur l'avenir de l'école.

Dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation pour le système éducatif français.

1° Il faut réaffirmer et faire respecter des pré-requis pour l'arrivée au collège, comme au lycée. La maîtrise de ces fondamentaux incontournables doit conditionner l'accès au secondaire. Les modalités de son évaluation ne peuvent exclure des examens nationaux mais ne doivent pas verrouiller l'avenir en cas d'échec.

Seule, cette maîtrise des fondamentaux peut assurer une chaîne de la réussite scolaire (primaire, collège, lycée, supérieur) et favoriser une bonne insertion professionnelle.

2° Des carences graves d'expression écrite et orale du français affectent toutes les disciplines, toutes les progressions pédagogiques, tous les cycles et toutes les filières. Elles fragilisent et hypothèquent considérablement l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

La maîtrise écrite et orale du français et le respect de la langue nationale, bien commun, moteur de l'intégration sociale, doivent constituer les priorités de l'Ecole de la République.

3° La diversité des élèves, les besoins actuels et prospectifs du pays imposent à la fois une rationalisation et une diversification des voies de formation. A cette fin, l'Education nationale doit s'engager dans une campagne d'envergure de revalorisation et de promotion de la voie professionnelle et se donner les moyens de rendre plus attractives ses filières de formation auprès des enseignants, des élèves et de leurs parents.

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

1. Il faut réaffirmer et faire respecter des pré-requis pour l'arrivée au collège, comme au lycée.
2. La maîtrise écrite et orale du français et le respect de la langue nationale, bien commun, moteur de l'intégration sociale, doivent constituer les priorités de l'Ecole de la République.
3. L'Education nationale doit s'engager dans une campagne d'envergure de revalorisation et de promotion de la voie professionnelle et se donner les moyens de rendre plus attractives ses filières de formation auprès des enseignants, des élèves et de leurs parents.